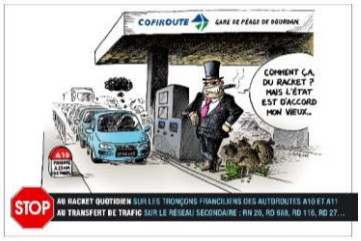

COMMUNIQUÉ

30 mars 2019

En trois semaines, le Sénat aura manqué deux grandes occasions pour introduire un peu d'intérêt général dans les orientations de l'Etat dans le domaine des transports.

Tout d'abord, le 7 mars, un projet de loi pour la nationalisation des sociétés d'autoroutes lui était soumis.

Si on peut admettre que le principe de la nationalisation ne convienne pas à la majorité sénatoriale, les arguments invoqués pour s'y opposer ne peuvent que surprendre et exaspérer ceux qui, à juste titre, souhaitent mettre fin à un des grands scandales de la république : la gabegie des concessions autoroutières.

En effet, hormis celles des promoteurs du projet de loi, aucune contre-proposition de nature à changer un système autoroutier devenu scandaleux et obsolète n'a été évoquée.

Proposer d'attendre passivement la fin des contrats de concessions c'est botter en touche pour de longues années. C'est laisser les usagers subir un racket insupportable tout en mettant l'Etat dans l'incapacité d'assurer les investissements nécessaires aux mobilités et aux enjeux climatiques et énergétiques.

Les arguments financiers invoqués pour ne rien faire ne sont pas acceptables. Comment prétendre qu'une reprise en main des concessions par la puissance publique ne serait pas possible alors que les sociétés d'autoroutes qui (en 2006) ont été bradées 14,8 Md€ par le gouvernement de l'époque ont, en 10 ans, amassé 22,2 Md€ de profits nets, dont l'intégralité a été gaspillée en dividendes aux actionnaires.

En second lieu, le Sénat vient d'examiner et d'adopter le projet de loi gouvernemental sur les mobilités (LOM).

Là encore on ne peut pas dire que l'audace ait été au rendez-vous. Pour l'essentiel, le projet gouvernemental a été ratifié en l'état alors qu'il consacre l'immobilisme et comporte de nombreuses dispositions très préoccupantes pour l'avenir de nos déplacements quotidiens.

Les disparités territoriales et les déplacements du quotidien ont été très présents dans les discours, pour être largement abandonnés dans les actes.

Alors que huit sénatrices et sénateurs de nos départements avaient proposé un amendement visant à la suppression du péage sur les tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11, le Sénat lui a opposé des clauses procédurières pour empêcher tout débat sur le sujet. Cela montre l'extrême complaisance parlementaire avec les dogmes en vigueur, puisque les autoroutes qui avaient été volontairement écartées du projet de loi l'ont donc aussi été des débats sénatoriaux.

Cette loi d'orientation sur les mobilités sera soumise aux députés dans les prochaines semaines. Après ces piètres épisodes sénatoriaux, est-il raisonnable d'espérer que l'Assemblée Nationale fasse preuve de plus d'audace ?

A tous, nous donnons rendez-vous le 14 mai au péage de Dourdan

Association A10 GRATUITE, 8 rue du Lavoir, 78730 Saint Arnoult, Tel : 06 07 29 85 35, Site : http://a10gratuite.free.fr